

Documents nécessaires à votre dossier d'inscription aux formations en
Médecine Intégrative et en Médecine Ayurvédique :

- ✓ Bulletin d'inscription dûment rempli et signé (2 pages)
- ✓ Contrat signé
- ✓ Photocopie du diplôme de praticien
- ✓ Curriculum vitae détaillé
- ✓ Le ou les chèques de règlement

*Le dossier complet d'inscription doit être envoyé par courrier postal au :
ECIM 33 blv du Général Leclerc, BP 54 - 06240 Beausoleil.
Une réponse vous sera transmise par email après étude de votre dossier.*

Bulletin d'inscription (page 2) >
Contrat (page 3) >



ECiM

European College of Integrative Medicine

BULLETIN D'INSCRIPTION

① Je m'inscris à la formation en :

- Médecine Intégrative session 2018
- Ayurveda session 2018
- Autre formation: _____

②

Nom : _____ Prénom : _____

Profession : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Je joins _____ chèque (s) d'un montant de : _____ € à l'ordre de l'E.C.I.M.

J'effectue un virement bancaire d'un montant de : _____ € (Etudiants hors de France)

(Coordonnées bancaires de l'ECiM envoyés par email sur demande)

Fait à : _____ le : _____

Signature : _____

③ Bulletin d'inscription et contrat (page 2 et 3) à imprimer et à retourner à :

E.C.I.M.
Courrier/inscriptions
33 Boulevard du Général Leclerc - BP 54
06240 Beausoleil

Curriculum Vitae détaillé (âge, parcours professionnel, formation(s) complémentaire(s), travaux, publications) et photocopie du diplôme de praticien requis

CONTRAT DE FORMATION

Ce contrat est conclu entre le praticien et l'European College of Integrative Medicine (ECiM).

- Article 1 Le praticien déclare avoir pris connaissance des renseignements fournis sur le site internet de l'ECiM : nature, durée, tarifs, conditions d'inscription et de règlement des formations.
- Article 2 Les séminaires organisés par l'ECiM ne se substituent en aucune façon à l'enseignement universitaire médical classique. L'ECiM s'est en effet donné pour but d'enseigner la médecine intégrative.
- Article 3 Toute utilisation pendant et après la formation, par reproduction intégrale ou partielle, des supports de cours, fascicules, prise de films par vidéo, enregistrement audio, caméra ou photographie pendant les cours sans le consentement écrit de l'ECiM est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.
- Article 4 : Toute utilisation, reproduction, diffusion sur quelque support que ce soit, des noms et qualités des enseignants de l'ECiM ainsi que des photos, illustrations, textes et logos figurant sur le site web de l'ECiM est formellement interdite. Il est de la responsabilité de l'étudiant de s'informer lors de la création d'un site internet, des règles concernant les sites internet médicaux et paramédicaux établies dans le livre blanc du Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) de décembre 2011.
- Article 5 L'ECiM se réserve le droit d'annuler ou de reporter un séminaire ou un cycle d'enseignement pour quelque raison que ce soit. L'ECiM s'engage dans ce cas à prévenir au plus tôt le praticien.
- Article 6 Le praticien ne peut présenter sans accord préalable avec le collègue sur les lieux du séminaire, du matériel, des produits, sa propre publicité ou celle d'une autre école.
- Article 7 La direction de l'ECiM se réserve le droit de changer, à tout moment, d'intervenant pour un ou plusieurs stages, pour quelque raison que ce soit.
- Article 8 En cas d'absence du praticien, le paiement partiel ou complet d'un séminaire ou d'un cycle de formation ne peut faire l'objet d'un remboursement mais d'un report lors d'une prochaine session et en fonction des places disponibles.
- Article 9 Les enseignants de l'ECiM ne sauraient en aucun cas être responsables de tout accident et autres problèmes durant les cours et les pratiques.
- Article 10 Dans le cas d'absence à un ou plusieurs séminaires, ou d'abandon de la formation, pour quelque raison que ce soit, le ou les divers règlements ne sont pas restitués.
- Article 11 Toute formation commencée est intégralement due.
- Article 12 Les tarifs des formations sont susceptibles d'être révisés chaque année.
- Article 13 Le tarif des formations comprend les droits d'inscription, les frais de dossier, les fascicules et les frais d'examen au sein de l'ECiM.
- Article 14 Le tarif des séminaires ne comprend pas le prix d'ouvrages, du matériel, les frais de restauration, d'hôtellerie et de transport.
- Article 15 Une convocation aux stages sera adressée au praticien dès validation du présent contrat accompagnée du règlement.
- Article 16 Loi du 12 juillet 1971- Article 9 : « A peine de nullité, le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de sept jours francs après sa réception. »
- Article 17 Le contrat peut être résilié par le praticien, si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité.
- Article 18 Jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être unilatéralement résilié par le praticien, moyennant une indemnité d'un montant de 30% du prix de la formation. Toute résiliation doit être notifiée par écrit. Les sommes déjà versées peuvent être retenues à due concurrence.
- Article 19 L'ECiM peut décliner toute demande d'inscription d'étudiants ne correspondant pas au niveau préalablement requis.
- Article 20 L'ECiM se réserve le droit à tout moment de mettre fin à la formation d'un étudiant n'ayant pas respecté le code de conduite et/ou les termes et conditions de ce présent contrat. Aucun remboursement ne sera alors accordé.
- Article 21 Le contrat doit, à peine de nullité, reproduire les dispositions du présent article. Il ne peut comporter de clause attributive de compétence.

Fait à :

Date :

Signature de l'étudiant : *(Précédée de la mention « lu et approuvé »)*